

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > CANDIDATURE > RÉINSCRIPTION

Demande de réinscription et de dérogation

## RÉINSCRIPTION ET DÉROGATION

Les dossiers pour l'année 2019/2020 sont disponibles depuis le 30 mai 2019.

Le dossier de demande de réinscription en doctorat (2ème et 3ème année) sera remis au Directeur de thèse par le candidat accompagné des pièces suivantes : Une **lettre de motivation** adressée au Directeur de l'école doctorale, un document sur l'**état d'avancement** des travaux et le **calendrier des étapes** de la recherche. **A partir de la 3ème année il est obligatoire de réaliser un comité de suivi.**

Pour une réinscription en 4ème année et plus, c'est un dossier de demande de dérogation d'inscription en doctorat qui doit être remis au Directeur de thèse avec les pièces désignées ci-dessus.

La **DATE LIMITE** de dépôt des dossiers auprès de l'École Doctorale Droit et Science Politique pour l'année universitaire 2019-2020 est le **10 juillet 2019**. Les dossiers de dérogation d'inscription en 4ème année et plus seront ensuite examinés par le Conseil de L'École Doctorale. **Les doctorants qui soutiennent avant décembre ne sont pas concernés par cette date limite.** Ils remettront leur dossier de réinscription en même temps que leur dossier de soutenance.

### Réinscription en 2ème & 3ème année de doctorat

Mettre à jour son compte ADUM, télécharger et imprimer la [demande de réinscription en 2ème et 3ème année](#).

Tout dossier incomplet (pièces justificatives et/ou signatures) sera refusé par l'Ecole Doctorale.

- **Attention** : les [réinscriptions administratives](#) se font obligatoirement sur le site de l'UT1 Capitole du 9 au 19 juillet 17h - du 23 août au 4 octobre 2019. L'inscription ne peut se faire qu'après réception du mail d'autorisation envoyé par l'École Doctorale.

### Réinscription en 4ème, 5ème & 6ème année de doctorat

Mettre à jour son compte ADUM, télécharger et imprimer la [demande de dérogation d'inscription 4ème année ou +](#).

Tout dossier incomplet (pièces justificatives et/ou signatures) sera refusé par l'Ecole Doctorale.

- **Attention** : les [réinscriptions administratives](#) se font obligatoirement sur le site de l'UT1 Capitole du 9 au 19 juillet 17h - du 23 août au 4 octobre 2019. L'inscription ne peut se faire qu'après réception du mail d'autorisation envoyé par l'École Doctorale.

### A savoir

A partir de la **7ème année** de thèse, l'inscription administrative s'effectue uniquement pour soutenir la thèse. Le statut d'étudiant est suspendu pendant la période intermédiaire. Le dossier de réinscription doit être déposé en même temps que le dossier de soutenance.